



# MANIFESTATION

## MARDI 17 DECEMBRE – 10H30

### CONTRE LA LOI ALUR

Devant la Préfecture de la Haute-Garonne

L'UNIS MIDI-PYRENEES (Union des Syndicats de l'Immobilier) se joint à l'ensemble de la profession immobilière pour s'élever contre le projet de loi sur le logement (ALUR n°1179) qui sera débattu par la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale mardi 17 décembre prochain.

C'est aux côtés des représentants de la FNAIM 31 que les agents immobiliers affiliés à l'UNIS Midi-Pyrénées se retrouveront pour manifester leur mécontentement mardi 17 décembre à 10h30 devant la Préfecture de la Haute-Garonne. Syndics de copropriété, agents immobilier, gérants d'immeubles, marchands de biens et experts immobilier sont attendus pour se battre contre une loi qui engage l'avenir de toute une profession.

L'objectif de ce rassemblement est bien de tenter d'influer tant qu'il en est encore temps, sur les décisions qui seront prises par la Commission des Affaires Economiques.

Rappelons que ce projet de loi a pour effet de réformer l'intégralité des lois relatives aux rapports locatifs (loi de 1989), à la copropriété (loi de 1965), à la transaction et aux professions immobilières (loi Hoguet de 1970). Il s'agit d'une véritable métamorphose du secteur du logement et de la propriété fondée sur les piliers suivants :

- Encadrement des loyers
- Création d'un fonds de garantie de paiement des loyers (GUL)
- Encadrement ou transparence des honoraires des professionnels (gérants, syndics, agents immobiliers)
- Création d'un conseil consultatif de l'immobilier
- Suppression de la part hon location sur le locataire
- Renforcement des exigences de compétence initiale et de formation continue des professionnels
- Création d'un fonds de prévoyance "travaux" en copropriété et d'une modification de la gestion financière et bancaire des copropriétés
- Amélioration de la connaissance du parc privé et de l'information des acquéreurs (observatoire des loyers, immatriculation des syndicats de copropriété, diagnostics et mentions immobilières renforcées).

Toutes ces réformes sont intéressantes et constructives mais sont également lourdes de conséquences. En effet, les projections effectuées sont alarmantes quant au coût réel de la réforme pour les acteurs du logement, l'Etat et les entreprises du secteur. Un changement en profondeur du métier qui pourrait mettre en péril des emplois. Une loi qui ne tient pas compte des propositions faites par les professionnels. Une loi qui devrait être pensée en concertation avec les acteurs de l'immobilier.

***Pour toutes demandes d'interview, s'adresser directement  
à Janine Redon, Présidente de l'UNIS Midi-Pyrénées au (06) 07 87 16 48***

**A propos de l'UNIS Midi-Pyrénées :**

L'UNIS est née en 2009 du regroupement de trois organisations syndicales : la Confédération Nationale des Administrateurs de Biens (CNAB), le Conseil Supérieur de l'Administration de Biens (CSAB) et l'Union Nationale de l'Immobilier (UNIT). En Midi-Pyrénées, 67 professionnels de l'immobilier (syndics de copropriété, agents immobilier, gérants d'immeubles, marchands de biens et experts immobilier) y adhèrent. A eux seuls, ils gèrent **98 000 lots en copropriété et 52 000 en gestion locative en Midi-Pyrénées, soit plus de la moitié de la région.**

**Renseignements presse**

Laurence de Boerio - 06 03 10 16 56 - rp@deboerio.net